

Et si je devenais apprenti/e ?



Mes questions ?

Nos réponses !



+ de
150 CFA en
Île-de-France

85 000
apprentis
en CFA !

+ de
1 000
métiers !



Choisir l'apprentissage



Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage permet de **découvrir le monde professionnel tout en préparant un diplôme**. Vous alternez des périodes de formation en Centre de formation d'apprentis (CFA) et en entreprise. Plus de mille métiers sont accessibles par la voie de l'apprentissage. Les secteurs qui recrutent le plus sont le transport, la logistique, le web, la métallurgie, le bâtiment et l'hôtellerie-restauration.



Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

Il s'agit d'un **contrat de travail signé entre l'employeur et le ou la futur/e apprenti/e** :

- > L'employeur s'engage à transmettre des savoir-faire professionnels et à verser un salaire ;
 - > L'apprenti/e s'engage à respecter les règles de l'entreprise, suivre la formation au CFA et se présenter à l'examen.
- L'employeur ou l'apprenti/e peut rompre le contrat durant la période d'essai de 45 jours.



Pourquoi choisir l'apprentissage ?

L'apprentissage permet d'acquérir une réelle expérience professionnelle qui facilite l'accès à l'emploi.
7 apprentis sur 10 sont en emploi six mois après l'obtention de leur diplôme !



Existe-t-il des aides ?

Le statut d'apprenti/e permet de bénéficier de plusieurs **aides du Conseil régional** :

- > **Aide à l'entrée en apprentissage** : 320 € pour financer la restauration, le transport, l'hébergement, l'achat de matériel professionnel et de livres. Pour info : certains CFA proposent aux apprentis des achats groupés d'équipement et de matériel professionnel. Posez la question lors des journées portes ouvertes !
- > **Transport** : la carte ImagineR permet d'utiliser les transports en commun en bénéficiant d'un tarif réduit.
- > **Carte étudiant des métiers** : réductions sur les activités culturelles (cinéma, musée), les restaurants universitaires et les loisirs.



Quelles sont les conditions d'entrée en apprentissage ?

Vous devez être **âgé/e de 16 ans** (ou 15 ans en fin de 3^e) et **signer un contrat d'apprentissage** avec une entreprise. Dès le mois de mars, contactez le CFA afin de connaître les modalités de pré-inscription. Mais attention, votre inscription ne sera définitive que lorsque le contrat sera signé avec l'entreprise et réceptionné par le CFA.



Quel est le rythme de l'alternance CFA-entreprise ?

Le rythme est variable et dépend de la formation préparée et de l'organisation du CFA. Le plus souvent, c'est 1 semaine au CFA et 2 semaines en entreprise. La durée de formation est la même qu'en lycée professionnel : 2 ans pour un CAP et 3 ans pour un bac pro.



Avec un handicap, puis-je envisager l'apprentissage ?

La Reconnaissance de la qualité de travailleur/euse handicapé/e (RQTH) permet de **bénéficier de mesures et d'aides à la formation professionnelle** : pas de limite d'âge et prolongation possible du contrat d'un an.
Des **aménagements pédagogiques et matériels** sont aussi possibles.



Se former au CFA

Quelle formation peut-on suivre en apprentissage ?

Après la 3^e, on peut choisir **une spécialité de CAP, de CAP agricole ou de bac professionnel.**

Après le bac, il est possible de poursuivre par la voie de l'apprentissage en BTS, en DUT puis en licence professionnelle par exemple.



Qu'est-ce qu'un CFA ?

Le **Centre de formation d'apprentis (CFA) est l'établissement où se déroule la formation.** Une équipe éducative et enseignante encadre les apprentis et enseigne les différentes disciplines (générales, technologiques et professionnelles). Dans certains cas, les cours ont lieu en UFA (Unité de formation par apprentissage), dans un lycée public ou privé.

Conseil : participez aux journées portes ouvertes pour rencontrer les formateurs et des apprentis. Connectez-vous à www.iledefrance.fr/apprentissage rubrique « Portes ouvertes » pour connaître les dates.




Comment trouver ma formation ?

Prendre le temps de **bien s'informer et de réfléchir à son projet** est essentiel :

> Consultez le site www.onisep.fr : à chaque fiche métier sont associées les formations possibles et les établissements qui les proposent ; la précision « formation en apprentissage » est indiquée.

> Connectez-vous au site du Conseil régional www.iledefrance.fr/apprentissage qui répertorie toutes les formations en apprentissage en Ile-de-France.

> Retrouvez, dans le guide Après la 3^e, l'apprentissage dans votre académie, signalé par le logo .

> N'hésitez pas à vous faire aider en parlant de votre projet à votre professeur/e principal/e et au psychologue de l'Éducation nationale de votre collège.

> Vous pouvez aussi poser vos questions au service www.monorientationenligne.fr par tchat, mail ou par téléphone au 01 77 77 12 25.



Quels cours suit-on au CFA ?

Pour un CAP, c'est environ 15 heures par semaine d'**enseignement général** (français, mathématiques, EPS, dessin...) et 18 heures d'**enseignement technologique** et de **pratique professionnelle en atelier.** La formation comprend des évaluations régulières et un examen final. Les programmes, les épreuves des examens et la reconnaissance des diplômes sont les mêmes qu'en lycée professionnel.



INFO+

Mettez-vous dans la peau d'un apprenti !

Le jeu en ligne **Mission Behave** vous plonge dans le monde professionnel à la découverte de la vie d'une entreprise. C'est à vous de jouer sur www.missionbehave.com, site conçu par le CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne.

Schéma des parcours de formation

Études supérieures (BTS, Licence pro...)

		Bac pro	Années
CAP		Terminale pro	3
2 ^e année de CAP	→	1 ^{re} pro	2
1 ^{re} année de CAP		2 ^{de} pro	1

Après la 3^e

Découvrir l'entreprise



Quelles sont les conditions de travail ?

L'apprenti/e effectue **35 h de travail par semaine (au maximum)**. Les congés sont identiques à ceux des autres salariés de l'entreprise, soit **5 semaines par an minimum**.

Les apprentis touchent un salaire. Il varie selon l'âge et l'année de formation. À 16 ans, en 1^{re} année de CAP ou de bac pro en apprentissage, **on gagne environ 370 euros par mois**.



Et si je n'ai pas d'entreprise à la rentrée ?

Des solutions existent ! Le CFA peut mettre en place un dispositif d'accès à l'apprentissage appelé « passerelle ». Ce dispositif **permet de commencer la formation au CFA à la rentrée tout en étant accompagné/e dans la recherche d'une entreprise**. Ce dispositif peut aussi être activé en cas de rupture de contrat.



Qu'est-ce qu'un maître d'apprentissage ?

Les maîtres d'apprentissage peuvent être chefs d'entreprise ou salariés. Leur rôle est de **faciliter l'intégration des apprentis au sein de l'entreprise, leur transmettre les savoirs et savoir-faire, les aider à acquérir les compétences** indispensables à l'obtention de leur diplôme.



Comment trouver mon entreprise ?

Il faut **commencer ses recherches le plus tôt possible !**

Vous devez rédiger un CV et une lettre de motivation. N'hésitez pas à en parler autour de vous et à consulter des offres d'emploi en ligne (voir encadré INFO+ ci-contre).



INFO+

Des sites pour vous aider dans votre recherche d'entreprise

L'Onisep vous aide et vous conseille dans :

- > la rédaction d'un CV : cvenligne.onisep.fr
- > la recherche d'emploi : www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Recherche-d-emploi

Consultez les sites proposant des offres d'emploi en apprentissage :

- > www.iledefrance.fr/trouvez-un-stage : site de la Région Ile-de-France qui propose des annonces destinées aux apprentis.
- > www.pole-emploi-jeune.fr : portail spécialisé sur l'alternance du Pôle emploi.
- > www.ba-idf.fr : offres de contrats d'apprentissage des chambres de commerce et d'industrie.
- > www.fonction-publique.gouv.fr : la rubrique « BIEP Bourse emploi » recense des offres d'emploi dans la fonction publique, notamment en apprentissage.
- > www.paris.fr/apprentissage : offres d'apprentissage de la Mairie de Paris.

Mon agenda

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'informer sur les formations possibles. ✓ Participer aux journées portes ouvertes : rencontrer les formateurs et les apprentis. ✓ Se pré-inscrire au CFA. 				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acheter son matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rentrée : Début des cours au CFA. 			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Trouver son entreprise : Rédiger un CV et une lettre de motivation, en parler autour de soi, consulter les offres en ligne, consulter les pages jaunes et démarcher les entreprises. Préparer son entretien d'embauche : soigner son attitude et sa présentation, montrer sa motivation. ✓ Signer le contrat d'apprentissage. 				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre ses recherches. ✓ Signer le contrat d'apprentissage. ✓ Démarrer sa « période d'essai » de 45 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de l'alternance : Semaines au CFA / semaines en entreprise. 			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visite médicale organisée par l'employeur. ✓ Entretien avec le formateur du CFA et le maître d'apprentissage. 								